

Aquitaine, Gironde
Pauillac
11 rue Etienne-Dieuzède

Maison

Références du dossier

Numéro de dossier : IA33006018
Date de l'enquête initiale : 2012
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2012, AW, 314 ; 1825, D1, 419

Historique

Sur le plan cadastral de 1825, la rue Victor Hugo n'est pas tracée : il semble que le projet de percement de la rue Foy (rue Victor Hugo) ait été envisagé dans les plans d'aménagement de la Ville mais rejeté en 1866. La voie a finalement été réalisée par la suite.

Un bâtiment figure à l'emplacement de la maison actuelle sur le plan cadastral de 1825 : la maison a peut-être été reconstruite et remaniée dans la 2e moitié du 19e siècle.

Période(s) principale(s) : 2e moitié 19e siècle

Description

Bandeau médian. Corniche moulurée à modillons.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; pierre de taille
Matériau(x) de couverture : tuile creuse
Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré
Type(s) de couverture : toit à longs pans

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- Registre de délibérations du conseil municipal, 1861-1879.
Archives municipales, Pauillac

Annexe 1

Documentation sur la rue Etienne Dieuzède

AC Pauillac, Registre de délibérations 1799-1822, **Alignement**, 11 germinal an 10 (1er avril 1802).

Construction d'une bâtisse par Jean-Jacques Lacaussade sur un emplacement situé dans la rue des granges, vis à vis le chay de citoyen Castéja père : alignement de la façade ; longueur de la rue des Granges = 24 pieds et que sa direction vers la rivière soit le plus droit possible.

-AC Pauillac, Registre de délibérations 1825-1839, **Réclamation du sieur Lacaussade, régisseur de la manufacture des tabacs à Toulouse, contre le nivellement de la rue Lagrange**, 9 août 1835.

Nivellement de la rue Lagrange qui lui est préjudiciable, les bâtiments qu'il occupe dans cette rue se trouvent obstrués et dépourvus d'issues pour l'exploitation de sa récolte. Ce propriétaire craint que par suite des travaux qui ont été exécutés dans cette partie de la Ville, les voitures ne puissent plus aboutir à ses bâtiments et qu'à la moindre pluie ses chais en soient inondés.

-AC Pauillac, Registre de délibérations 1825-1839, **Rapport de la commission relative au plan de Pauillac**, 6 mai 1836.

Largeur et description des rues ; proposition de poursuivre la rue Lagrange jusqu'à la rue Bordelaise.

« La rue Lagrange partant de l'angle sud de la maison Rabère n°2 jusqu'au chai de M. Lacaussade, n°14 aura une largeur de 7m90 : la commission propose de continuer cette voie sur la même largeur jusqu'à la rue Bordelaise, elle serait d'une grande utilité pour cette partie de la ville, donnerait une valeur aux terrains et contribuerait à l'assainissement du quartier.

La Petite rue Lagrange partant de l'angle sud du chai n°14 à M.Lacaussade jusqu'à l'angle de la bâtisse n°23 aurait 7m de ce point jusqu'à la place Franklin, elle n'aura que 6m de largeur.

-AC Pauillac, Registre de délibérations 1825-1839, **Élargissement de la rue Lagrange**, 8 mai 1836.

Il devient indispensable de donner à cette rue à son entrée sur le port la largeur convenable pour que les voitures puissent y circuler avec sécurité ; cession de terrain à obtenir de M. Gaillard.

-AC Pauillac, Registre de délibérations 1839-1848, **Procès-verbal de la commission chargée de l'examen du plan de la ville de Pauillac**, 10 janvier 1844.

La rue Lagrange partant du quai Duquêne devra se prolonger en ligne droite jusqu'à la rue Bordelaise et conserver sur toute son étendue une largeur de 7m30. La petite rue Lagrange partant du n°22 suivra une ligne droite jusqu'au n°24 où elle formera un angle et se dirigera directement jusqu'à la place Franklin ; elle aura sur toute son étendue une largeur de 7m.

-AC Pauillac, Registre de délibérations 1861-1879, **Réclamations relatives au prolongement de la rue Foy depuis la rue de Lagrange (?) jusqu'à celle du peyrat**, 20 novembre 1865. 14 janvier 1866 : percement projeté de la rue de Foy finalement rejeté.

-AC Pauillac, Registre de délibérations 1879-1885, **Changement des noms de rues, des quais et des places**, 8 novembre 1879.

rue Lagrange=rue Nationale

-AC Pauillac, Registre des délibérations, 1916-1925, **Changement noms de rues**, 22 décembre 1918.
rue Nationale=rue Victor-Emmanuel

Données complémentaires

Estuaire

Données complémentaires architecture pour l'opération Estuaire de la Gironde

TRAVEE	3
FORBAIE	plate-bande (porte) ; plate-bande (fenêtre)
POSRUE	en alignement
POSPARC	sur rue

Illustrations



Vue d'ensemble.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20123304964NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Pauillac (IA33005601) Aquitaine, Gironde, Pauillac

Les maisons, fermes et immeubles de Pauillac (IA33005604) Aquitaine, Gironde, Pauillac

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Ville (IA33005602) Aquitaine, Gironde, Pauillac

Auteur(s) du dossier : Claire Steimer

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde



Vue d'ensemble.

IVR72_20123304964NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2011

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation